



Tel : 03-88-38-10-24
Fax : 03-88-38-06-87

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES N° 262

JUILLET 2012

REMISE DE LA LEGION D'HONNEUR

A
M. GROSHENS JEAN-PAUL

ET

COMMEMORATION DE LA FETE NATIONALE

M. Jean Paul GROSHENS, habitant rue du château d'eau, va être mis à l'honneur.

A l'occasion de la commémoration de la Fête Nationale, M. Jean Paul GROSHENS, habitant rue du Château d'Eau, Commandant en retraite, sera décoré de l'Ordre National de la Légion d'Honneur, la plus haute décoration honorifique française, au grade de chevalier, par M. Pierre CABUT, Colonel en retraite, le vendredi 13 juillet 2012 sur le parvis de l'Eglise St Maurice de Soultz-les-Bains.



Programme

19 h 30

Bienvenue de M. le Maire de Soultz-les-Bains

19 h 40

Carrière militaire de M. GROSHENS Jean-Paul, Commandant de l'Armée de terre en retraite

19 h 45

Lecture de l'arrêté de nomination de M. GROSHENS Jean-Paul à l'Ordre National de la Légion d'Honneur, au grade de chevalier

19 h 50

Remise de la décoration par M. Pierre CABUT, Colonel en retraite.

20 h 00

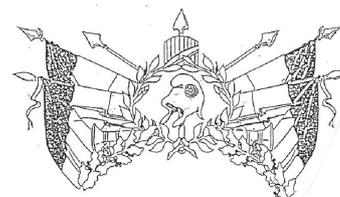
Dépôt de gerbe – sonnerie aux morts - minute de silence et Marseillaise

20 h 10

Discours de commémoration de la Fête Nationale

20 h 20

Défilé dans les rues du village au flambeau en direction du Hall des Sports – Apéritif offert par la Commune – Distribution de brioches aux enfants par les pompiers - Bal populaire du 14 juillet



PROJET DE MODIFICATION N° 5 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.) ET LA MISE EN PLACE DE PERIMETRES DE PROTECTION MODIFIES AUTOUR DES MONUMENTS HISTORIQUES (PPM)



Par arrêté municipal n° POL. 663 / URB / 30 / 2012 / 663 en date du 27 juin 2012, le Maire de la Commune de Soultz-les-Bains a prescrit l'enquête publique conjointe sur d'une part le projet de modification n° 5 du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Soultz-les-Bains et d'autre part la mise en place de Périmètres de Protection modifiés autour des Monuments Historiques (PPM).

Les dossiers d'enquête sont déposés en Mairie de Soultz-les-Bains durant 32 jours consécutifs, soit du Lundi 16 juillet 2012 au Jeudi 16 août 2012 inclus afin que le public puisse en prendre connaissance du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et les mercredi après-midi de 14 h 00 à 17 h 00 et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ou les envoyer au Maire de la Commune de Soultz-les-Bains ou au Commissaire-Enquêteur.

Est nommé Commissaire-Enquêteur, **Monsieur Christian BARRIERE**, qui se tiendra à la disposition du public à la Mairie de la Commune de Soultz-les-Bains aux jours et aux heures suivantes :

- | | |
|--|-----------------------------|
| ▪ Lundi 16 juillet 2012 | de 9 h 00 à 12 h 00 |
| ▪ Mercredi 25 juillet 2012 | de 14 h 00 à 17 h 00 |
| ▪ Mercredi 1^{er} août 2012 | de 15 h 00 à 19 h 00 |
| ▪ Jeudi 16 août 2012 | de 9 h 00 à 12 h 00 |

Les rapports et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie

La présente modification a pour objet les points suivants :

- Suppression du secteur INA1c dans la zone INA1
 - Fusion de la zone INA1c avec la zone INA1b
- Mise à jour le plan du Plan d'Occupation des Sols à l'échelle 1/5000ème
 - Suppression de l'emplacement réservé A17 – aménagement de la RD 422 (Irmstett)
- Réduction deux emplacements réservés
 - Emplacement réservé A18 - Aménagement de la RD 422 rue de Molsheim
 - Emplacement réservé A10 – Rue de la Paix
- Création un emplacement réservé
 - Bassin d'orage B7 (Holtzbrunnen)
- Augmentation de la surface d'un emplacement réservé
 - Bassin d'orage B3 (Rue du Fort)
 - Bassin d'orage B6 (Bodenweg)
- Modification de la limite de la zone UBb (Rue du Holtzberg)
- Suppression de la zone UBc (Rue de Molsheim)
- Création d'une zone UXb (Boulangerie)
- Remplacement du terme SHON par « surface de plancher » dans l'ensemble du document
- Rectification de la rédaction de certains points du règlement dans le respect du Code de l'Urbanisme
- Apporter des modifications et des compléments aux dispositions du règlement des différentes zones dans un souci d'une meilleure lisibilité et une gestion plus adaptée du document d'urbanisme



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

ASSAINISSEMENT GENERAL RENFORCEMENT AU CARREFOUR DE LA MAIRIE ENTRE LA RUE SAINT-MAURICE - LA RUE DE STRASBOURG

La Commune de SOULTZ LES BAINS a programmé l'aménagement de la voirie en traverse du village d'ici l'automne de cette année.

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, qui avait déjà procédé au renouvellement des vannes et branchements d'eau potable en début d'année, a prévu de renforcer la conduite d'assainissement entre la rue Saint Maurice et la rue de Strasbourg au carrefour de la mairie. Cette traversée constitue le premier maillon d'une décharge de crue de la rue du Fort. Cette conduite sera prolongée ultérieurement jusqu'à la Mossig. L'ensemble de ces travaux sont menés en préalable des travaux pouvant être menés par d'autres concessionnaires et bien sûr aux travaux de voirie proprement dits.

Afin d'améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement, le projet réalisé par le Service Etudes et Travaux de la Communauté de Communes a prévu lors de cette première phase de travaux, de remplacer sur l'axe rue de Strasbourg – rue saint Maurice, la conduite existante de diamètre 600 mm par une nouvelle conduite de diamètre 1400 mm sur une longueur de 39 mètres. Les branchements particuliers seront repris à l'avancement des travaux.

L'emprise nécessaire à la pose de cette nouvelle conduite, nécessitera **la coupure totale de la D422 en traversée du village**. Un itinéraire de déviation a été mis en place en concertation avec les services du Conseil Général du Bas-Rhin, entre le Kronthal et le rond point de la colonne à Dorlisheim.

Par ailleurs des panneaux de pré information ont d'ores et déjà été mis en place aux trois entrées du village quinze jours avant la coupure effective de la route.

Ces travaux sont programmés du 16 au 27 juillet 2012 soit pour une durée de 2 semaines. C'est l'Entreprise TRANSROUTE de WOLXHEIM qui a été retenue pour la réalisation de cette opération pour un montant de 46.200,00 € T.T.C.



Tél. : Inforoutes
03.88.76.67.68.

DON DU SANG



La prochaine collecte de sang aura lieu

**Le mercredi 18 juillet 2012
de 18 h 30 à 20 h 30 au Hall des Sports.**

Venez nombreux.

Le Don du Sang est un geste vital et nécessaire. C'est un véritable engagement qui vient du cœur et qui sauve des vies. Il s'agit en effet de soigner des malades et des accidentés. Pour tous ceux qui en ont besoin chaque jour, rien ne peut remplacer le sang.

RD 422 : LES ARRÊTES EN COURS

Les travaux sur la RD 422 vont prochainement démarrer.

Les appels d'offres ont été publiés le vendredi 6 juillet 2012 dans les Dernières Nouvelles d'Alsace.

Aussi, afin de préparer ce chantier important de notre Commune, plusieurs arrêtés de police du Maire ont été pris en date du 4 juillet 2012.



Ces arrêtés sont consultables sur le site internet de la Commune.

Le suivi de ce chantier pourra également se faire par la newsletter communale, N'oubliez pas de vous inscrire !!!

Liste des arrêtés :

- Arrêté n° 666- n° CT-AT-220-2012-666 - Limitation à 30 km/h et interdiction de dépasser rue de Molsheim - rue de Saverne jusqu'au 31 décembre 2013
- Arrêté n° 667 - n° CT-AT-221-2012-667 - Travaux d'assainissement - carrefour de la Mairie - rue de Molsheim - rue de Saverne - rue de Strasbourg
 - La RD 422 est barrée totalement pendant la durée du chantier. Les ruelles sont ouvertes aux riverains
 - Il est rappelé qu'il est strictement interdit de stationner dans l'ensemble des ruelles de notre village pour permettre le transit des véhicules de secours et également les autres services publics (ordures ménagères,...)
- Arrêté n°668 - n° CT-AT-222-2012-668 - Travaux d'assainissement - carrefour de la Mairie - rue de Strasbourg barrée

PIQUE NIQUE SUR LA RD 422



La RD 422 étant coupée totalement à la circulation le dimanche 22 juillet 2012, la municipalité vous propose de se retrouver devant la Mairie pour un verre de l'amitié à 11h00.

Des garnitures champêtres (bancs et tables) seront également mis à disposition pour pouvoir ensemble, chacun à sa convenance et selon son désir, pique niquer sur la RD 422.

Cependant, cette manifestation pourra être annulée de plein droit si le chantier devait se terminer avant cette date.

Venez nombreux..., Une occasion unique à ne pas manquer.....

Le Maire,
Guy SCHMITT

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Permanence du Secrétariat

Lundi à vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00

Mercredi : de 14 h 00 à 17 h 00

Permanence du Maire et des Adjointes

Mardi de 19 h 30 à 20 h 30

Vendredi sur rendez-vous